

A.K.E.E
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 12 Rue de la Goulotte, 25870 AUXON DESSOUS
532389426 RCS BESANCON

REQUETE

**à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de BESANCON**

Le soussigné Yannick BROCARD,

Agissant en qualité de Président de la société A.K.E.E société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est 12 Rue de la Goulotte, 25870 AUXON DESSOUS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON sous le n° 532 389 426,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société A.K.E.E a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2011,

Que, conformément à l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice par son associé unique, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

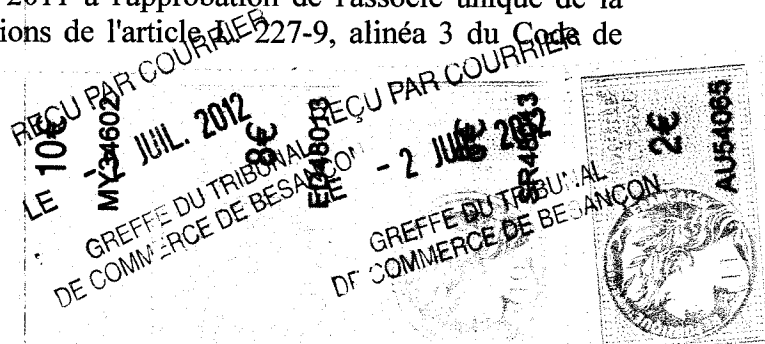
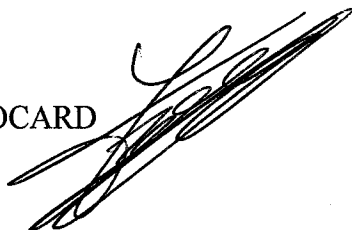
Que ce délai ne pourra être respecté pour les raisons suivantes :

Suite à l'entretien avec Monsieur le Président du Tribunal de commerce de BESANCON en date du 12 juin 2012 l'informant des difficultés financières que rencontrait la société, il n'est pas possible d'intervenir dans les délais requis par la loi.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société A.K.E.E qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 6 mois pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011 à l'approbation de l'associé unique de la société A.K.E.E conformément aux dispositions de l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce.

Fait à AUXON DESSOUS
Le 14 juin 2012

Le Président
Yannick BROCARD



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BESANCON

N° 2012 / 3522
2012 / 409

ORDONNANCE

Nous, Jacques DARDY, Président du Tribunal de Commerce de Besançon,

Assisté de l'un des greffiers associés, Me François BORON ou Me Alain PIERRAT,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L.225-100, L.242.8 L.242-10 ainsi que les articles R225.64 R 225.70 du Code de Commerce

Accordons à la société A.K.E.E.- SAS

dont le siège social est à 12, rue de la Goulotte 25870 AUXON DESSOUS

un délai expirant le 31 Décembre 2012

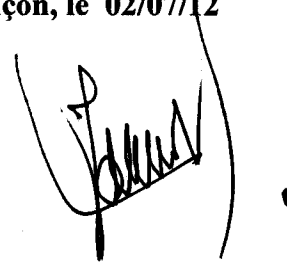
pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2011

Fait à Besançon, le 02/07/12



François BORON

L'un des Greffiers associés



Le Président
Mr Jacques DARDY

SAS AKEE
12 Rue de la Goulotte
25870 AUXON DESSOUS

le 27 Juin 2012

REÇU PAR COURRIER
LE - 2 JUL. 2012
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANCON

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
1 Rue Mégevand
25000 BESANCON

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 26 courant relatif à la prorogation d'assemblée.

Afin de régulariser notre dossier, nous vous remettons ce jour :

- Un chèque de 37.00 €
- 35.00 € en timbres fiscaux.

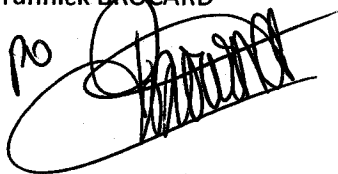
Nous avons demandé la prorogation d'assemblée pour MBM et AKEE dans un même temps et nous pensions que le chèque et les timbres fiscaux se rapportaient aux 2 dossiers.
Nous sommes désolés de cette confusion.

Nous osons espérer qu'à réception de notre présent courrier, notre demande pourra être à nouveau étudiée et qu'une suite favorable pourra y être donnée.

Regrettant ce désagrément pour lequel nous vous adressons toutes nos excuses,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Yannick BROCARD

10 

N° Facture	Date Facture
R 201207/11487	03/07/2012

ETAT DES FRAIS DUPLICATA

Numéro de client : /
Provision :
Votre réf. :
Nos réf. : MO

A.K.E.E
12 rue de la Goulotte

25870 Auxon-Dessous

Code	Désignation Formalité	Qté	Hors Taxe	Tx TVA	TVA	Deb. non S	Total TTC
W101	101 Acte de greffe	1	1.30	19.6	0.25	0.00	1.55
W102	102 Certificat	1	1.30	19.6	0.25	0.00	1.55
W108-X2	108 Copie d'ordonnance certifiée conforme, en 2 exemplaires	1	5.20	19.6	1.02	0.00	6.22
W119	119 Ordonnances autres que référés et injonctions de payer	1	7.80	19.6	1.53	0.00	9.33
W211	211 Dépôts d'actes ou de pièces	1	7.80	19.6	1.53	0.00	9.33
W218D	218 Diligences de transmission du dépôt à l'INPI	1	2.60	19.6	0.51	0.00	3.11
W822D	822 Taxe INPI relative à un dépôt d'acte A.K.E.E - Dépôt numéro 2012/A/2250	1	0.00	19.6	0.00	5.90	5.90
Totaux :			26.00		5.09	5.90	36.99

Montants en EUR

Total : (EUR) 36.99

Règlements Perçus et/ou Restitués :

2-MO MBM CA	(EUR) 37.00
-------------	-------------

FACTURE SOLDEE

Coordonnées bancaires : BNP PARIBAS BELFORT - 30004 - 00401 - 00010133119 - 11
N° T.V.A intracommunautaire : FR 44 343 292 355 00033
SELARL BORON PIERRAT - société au capital de 1 350 000 euros - RCS BELFORT 343 292 355